

N'attends pas que les événements arrivent  
comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui  
arrive... et tu seras heureux.  
(Épictète)



# LAC ET REFLETS

revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

## Éditorial



Chers amis,

Nous avons eu un trimestre bien occupé (et le prochain sera pareil !) entre les recours au tribunal administratif concernant les permis de démolir des bâtiments anciens du site des Trésums par exemple, la partie ancienne du collège St-François que nous souhaiterions sauver ou les études des PLU en cours d'élaboration (qui, à quelques détails près, sont d'un genre plutôt laxiste), le projet de Centre de Congrès sur le site inscrit de la presqu'île de l'Impérial, ou enfin, des permis de construire dans des secteurs où il est pour le moins curieux de les accorder.

À ce dernier sujet, signalons au passage deux jugements favorables tout récents, accordés d'une part par la cour administrative d'appel de Lyon au sujet d'un certificat d'urbanisme abusif et d'autre part par le tribunal administratif de Grenoble annulant le PLU de Sévrier. Ces jugements arrivent à point nommé en cette période de cadeaux pour nous donner, à défaut d'autre chose, la sensation reconfortante que notre bénévolat vient quelque peu en aide aux services départementaux et municipaux, qui, sans doute par distraction, accordent des autorisations parfois un peu éloignées des prescriptions du Code de l'Urbanisme ou des préoccupations que tout un chacun peut avoir concernant notre patrimoine immobilier ou notre paysage.

**Il ne me reste plus qu'à vous adresser au nom de notre conseil d'administration tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !**

Bien cordialement  
Le président : Alain Moysan

## SOMMAIRE

pages

- LES ÉCHOS DU LAC D'ANNECY ..... 2
- RÉORME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE .... 3
- PLU DE SAINT-JORIOZ ANNULÉ ..... 4
- ALAE : CHEMIN PIÉTONNIER ..... 4
- LA PRESQU'ÎLE D'ALBIGNY ..... 5
- LE LAC D'ANNECY : QUELQUES VÉRITÉS À REGARDER EN FACE ..... 6-7
- LE MOT DE PATOUÉ ..... 8

JOYEUSE  
ANNÉE 2011  
SANS LES  
JO!



Nenny soit qui mal y pense



## Mobilisation générale contre le projet de centre des congrès

Conformément aux positions exprimées par la Frapna 74 et les Amis de la Terre 74, qui dénoncent un projet jugé trop impactant vis-à-vis d'un site exceptionnel, et qui induit à terme l'urbanisation des rives du lac dans la baie d'Annecy-le-Vieux, une pétition devrait être lancée, par la Frapna 74, les AT 74, et ALAE.

Pour contrer ce projet aussi incongru que dangereux, la mobilisation doit être très forte. Les commerçants d'Annecy qui sont aussi opposés à ce projet, préférant le terrain Balleydier, plus proche du centre ville, devraient apporter un soutien de poids.

que à construire, une carrière, et de nombreuses entorses aux lois Littoral et Montagne. Stéphane Littoz-Baritel fait le lien à ce sujet pour ALAE, vous pouvez le contacter pour toute participation, contribution.

## Le PLU de Sevrier est annulé

Les motifs du tribunal administratif ne nous sont pas encore connus, nous vous en ferons part dès leur communication.

## Accès à la réserve du Bout-du-Lac

La traversée de la réserve naturelle du Bout du Lac au départ de la plage de Doussard va induire une surfréquentation du site. Il est prévu une passerelle sur l'Ire pour accéder à la réserve depuis la plage. En commission des sites, une proposition alternative a été faite, mais il semble qu'elle n'ait pas été retenue.

## Cheminement piétonnier du lac

Après l'enquête publique qui se termine le 03 janvier 2011, il nous faut attendre les conclusions du commissaire enquêteur, et voir si le projet tient compte des remarques formulées. Voir les remarques déposées par ALAE à l'enquête publique, en page 4.

## Le Scot Fier-Aravis avance avec le DOG

Le document d'orientation général (DOG) du Scot Fier-



Aravis a été présenté au public le 15 décembre, aux Villards-sur-Thônes. Une enquête publique sera lancée cet été, et l'approbation du Scot doit intervenir pour cet automne. Le DOG est un document à valeur juridique, il est opposable aux tiers, ainsi les documents d'urbanisme (PLU - Plan Local d'Urbanisme, POS - Plan d'Occupation des Sols, PHL - Programme Local de l'Habitat), doivent intégrer les cinq grandes orientations : "préserver le patrimoine environnemental et paysager", "concevoir un nouveau mode de développement urbain", "préserver les ressources naturelles pour l'avenir", "maintenir un taux d'emploi suffisant", et "promouvoir un développement équilibré du tourisme".

## Site internet d'ALAE

Nous avons bon espoir que notre site sera opérationnel début 2011, cela faisant partie des bonnes résolutions pour l'année à venir. C'est un défi que nous-nous devons de relever, et qui dépend pour partie de nous-tous, comme la revue Lac et Reflets.

**Un appel à contribution est lancé à toutes les bonnes volontés et les bonnes idées.**

# La réforme de l'enquête publique

**La Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » a apporté plusieurs modifications à la procédure d'enquête publique.**

L'ancienne rédaction faisait de l'enquête publique un outil d'information du décideur; dorénavant l'objectif est « d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions... ». Le but est d'assurer la participation du public.

Il sera dorénavant possible de suspendre une enquête en cours pour apporter des modifications au projet. Le maître d'ouvrage (celui qui a demandé l'enquête) pourra, au vu des conclusions du CE (commissaire enquêteur), apporter à son projet, plan ou programme, des changements qui en modifient l'économie générale et demander l'ouverture d'une enquête complémentaire.

**Il s'agit là d'une réforme majeure de la procédure, qui ne se limite pas à apporter quelques corrections. Ceci permettra l'intégration quasi immédiate des observations du public, pour amender le projet. On entre dans le champ du dialogue participatif.**

En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur une nouvelle délibération sera nécessaire, elle devra dorénavant être « motivée ». L'intention est que le maître d'ouvrage ne puisse passer outre l'avis du public, sans avoir à réexaminer sa propre position. Passer outre avec un motif insuffisant présentera probablement de grands risques en cas de contentieux.

## Diverses mesures améliorent l'information du public :

- la voie électronique est légitimée,
- tout dossier sera communicable, à toute personne, avant même l'ouverture de l'enquête,
- le dossier devra contenir un « résumé

non technique », si la procédure prévoit des débats ou des concertations le dossier doit en contenir le bilan, dans le cas contraire le dossier devra mentionner qu'aucune concertation préalable n'est prévue.

**Cette Loi apporte également de nombreuses modifications à la procédure d'étude d'impact.**

Deux types de projet seront soumis à étude d'impact : ceux prévus par les textes et que l'autorité administrative décidera de soumettre à cette procédure, par un examen « au cas par cas ».

Les études d'impact prendront en compte « les incidences sur l'environnement ou la santé humaine ».

Lorsque le projet n'est pas soumis à étude d'impact, la loi prévoit une obligation minimale de mise à disposition du public.

Dans le cas où le pétitionnaire ne respectera pas les obligations qui ont été imposées et prévues par l'étude d'impact des sanctions pourront être prises.

Ceci concerne les diverses mesures de compensation ou de réduction des nuisances, dont certains très enclins à faire des promesses mais peu pressés de les tenir ont pris l'habitude de ne pas trop les respecter (voir les affaires de carrière ou de dépôt de matériaux notamment).

**Les sanctions sont diverses : consignation d'une somme, exécution d'office au frais du pétitionnaire, suspension des travaux. Ceci constitue un grand progrès !**

La procédure de notice d'impact consistant à produire un document sommaire, souvent un formulaire, peu contraignant et n'étant basé sur aucune étude préalable du milieu naturel est supprimée.

Martin Pêcheur



## Le PLU d'Annecy-le-Vieux soumis à enquête publique

L'enquête publique durera du 10 janvier au 11 février 2011, et les inquiétudes sont nombreuses avec le projet de Centre des Congrès, une patinoire olympi-

# PLU de Saint-Jorioz annulé

Communiqué de presse du 23 nov. 2010

Par jugement en date du 18 nov., le tribunal administratif de Grenoble a annulé la délibération du 26 avril 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jorioz. En effet en 2007, certains requérants avaient attaqué la délibération devant le tribunal. Celui-ci a donc statué en retenant notamment les griefs suivants :

- Absence de mention qu'un débat aurait lieu, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au sein du conseil municipal dans le cadre de la note de synthèse envoyée aux conseillers municipaux.
- Avis favorable du commissaire enquêteur insuffisamment motivé.
- Les documents approuvés le 26 avril 2007 présentaient un nombre de modifications trop important par rapport aux documents soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 sept. au 10 nov. 2006.

Depuis le 22 nov., le POS révisé et approuvé en date du 23 sept. 2004 redevient applicable. La commune va donc lancer rapidement la révision de son POS et procéder dès à présent à des modifications concernant des secteurs stratégiques.

Le Maire - Michel BEAL

## L'Ire

Bonjour Ire, torrent de mon enfance,  
Tu attends que la neige au soleil de midi,  
Vienne gonfler tes flots.  
De rochers en rochers, de cascades en cascades,  
Ton eau claire et limpide  
par ton chant rythmé réveille la montagne.  
J'aime me désaltérer et me plonger dans ton eau fraîche  
Lors de mes promenades.  
Doux souvenir de ma plus tendre enfance  
Dans la vallée heureuse où l'herbe vive pousse.  
Ô toi qui passe toujours et qui ne pars jamais  
Dans le lac un jour je te retrouverai.

Grégoire Simonin - (12 ans)

# Chemin du lac piétonnier

Observations d'Alae déposée lors de l'enquête publique le 29 déc. 2010

Si le projet de permettre aux promeneurs de faire le tour du lac est en lui-même plutôt une bonne idée, on peut regretter cependant son manque d'ambition, la création de nouveaux sentiers est faible par rapport à l'ensemble. De même, il n'y a aucune recherche d'utilisation de la servitude de marchepied comme à Chavoires où celle-ci existe déjà et où sa remise en état serait aisée et d'un coût abordable au lieu d'indiquer un tracé longeant la route qui ne présente aucun intérêt du point de vue touristique et dangereux de surcroît en raison d'une circulation automobile importante. Le point inquiétant du projet est sans conteste la portion du sentier qui, partant de la plage de Doussard, traverse la Réserve Naturelle. Il est certain que cette disposition va entraîner un surcroît de fréquentation de la Réserve au détriment des objectifs qui ont présidé à sa création. Comme son nom l'indique celle-ci a été créée pour les animaux et préserver la biodiversité du lieu et n'a, en aucune manière, vocation à devenir un jardin public et c'est pourtant ce qui va se produire inévitablement avec cette nouvelle partie du sentier, d'autant qu'elle sera aussi ouverte aux VTT et au tourisme équestre. De nombreuses infractions et déprédations sont déjà constatées chaque année de la part de touristes peu scrupuleux et celles-ci ne feront que croître. On remarquera à ce sujet que l'on s'est, jusqu'ici et tout au tour du lac, beaucoup plus préoccupé de la tranquillité des propriétaires riverains que de celle de la faune sauvage. Le sentier pourrait sans aucun inconvénient contourner la réserve et sans que les promeneurs se sentent privés de quoi que ce soit. L'association s'opposera par tous les moyens légaux mis à sa disposition à la réalisation de cette partie du tracé si celui-ci devait être définitivement adopté.

En conclusion il me semble qu'il devrait être recommandé de présenter une nouvelle copie plus ambitieuse, et argumentée quant aux choix retenus. Les nouvelles dispositions du code de l'environnement (article L 123-14), ouvrant la possibilité d'une enquête complémentaire, pourraient être utilement appliquées dans ce cas.

# La presqu'île d'Albigny

Extrait du livre "Annecy et son lac - Paysages et souvenirs" de Léon Moret, aux éditions Gardet - 1968

## Ce qu'étaient les abords du lac, à Albigny avant la création de la plage d'Annecy.

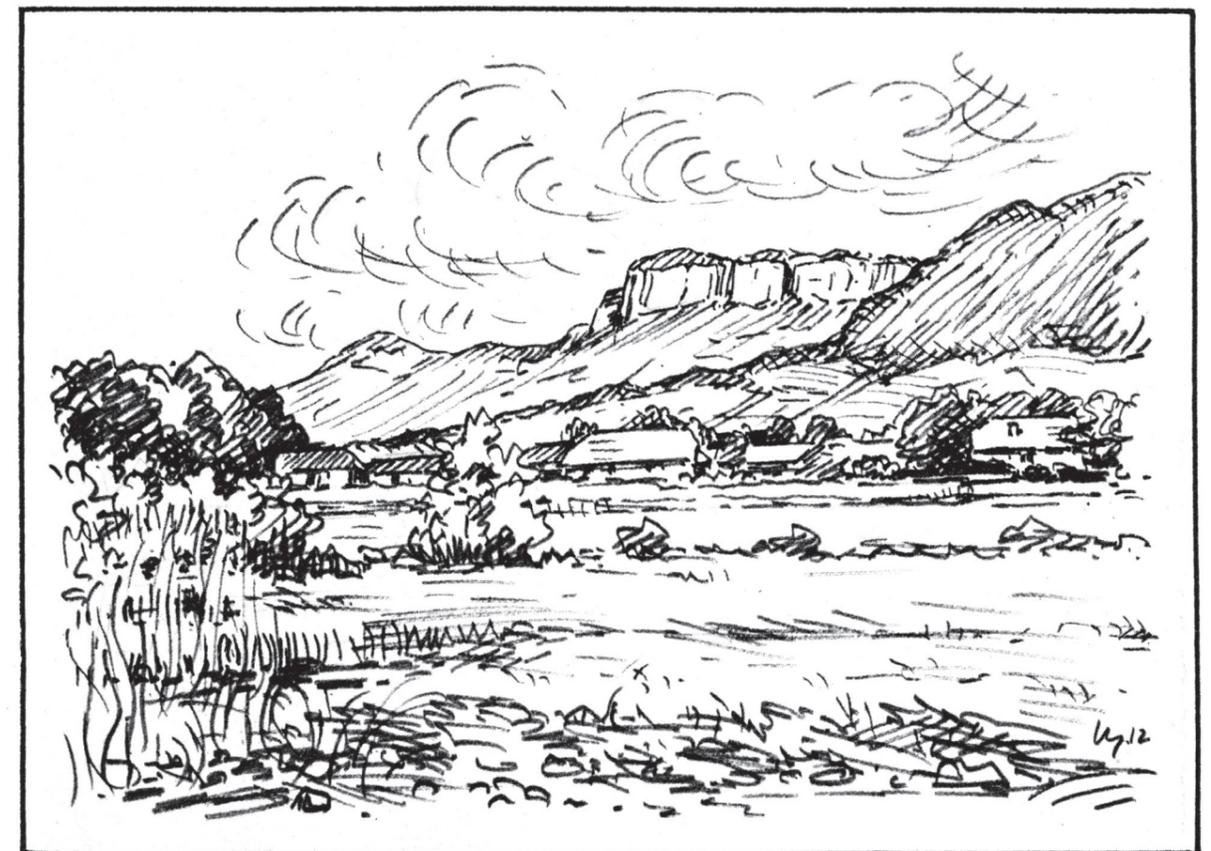
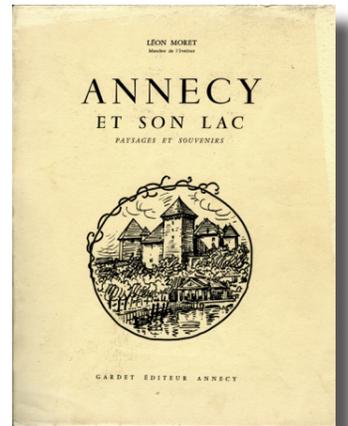
Pour les amis de la nature non sophistiquée, ce site a beaucoup souffert de cette installation et de la mise en place de tous les accessoires qui accompagnent ce genre de choses. Les premières victimes en ont été ces magnifiques saules et la plupart des autres arbres qui en faisaient le charme. Les prairies naturelles ont été remblayées, damées et transformées en court de tennis ou garages.

Le croquis du bas montre d'ailleurs cet emplacement, encore vierge en 1912. Longeant les champs du premier plan, les premières maisons d'Albigny s'échelonnent en direction de la charmante presqu'île boisée occupée maintenant par l'Imperial-Palace qui a pris la place d'une vieille maison bourgeoise

et d'un grand parc dont les arbres, en bordure du lac, y laissaient plonger l'extrémité de leurs branchages.

A l'arrière-plan, la Montagne de Veyrier dont on distingue encore les prairies qui montaient à l'assaut des premiers bois et qui, depuis peu, ont été occupées par un regrettable lotissement comprimé, véritable essaim de villas.

Enfin, au fond, la haute muraille du Parmelan et son plateau calcaire déchiqueté par des lapiaz qui a si souvent été reproduit par Paul Cabaud (1817-1895), l'un de nos premiers peintres de montagnes dont plusieurs grandes toiles figuraient naguère au Musée de l'Hôtel de Ville.



# Le lac d'Annecy : quelques vérités à regarder en face

**Le lac d'Annecy jouit d'une notoriété dépassant largement les frontières nationales, nul ne le contestera. Cadre de vie présenté comme « exceptionnel », il a su habilement jouer avec une logique du désir et de la distinction sociale pour construire un imaginaire du prestige induisant une pression foncière et environnementale difficilement maîtrisable et source de déséquilibre. D'où les problèmes rencontrés aujourd'hui dans la gestion d'un espace sensible aux enjeux sociaux et économiques multiples. D'où des conflits plus ou moins explicites entre des imaginaires du lac souvent contradictoires. D'où un certain nombre de vérités qu'il faut bien assumer.**

## Première vérité

Le lac d'Annecy est un lac urbain, parmi les plus urbanisés des lacs alpins. La croissance démographique de la région annécienne assortie d'un étalement urbain quelque peu anarchique, sans réel plan d'ensemble à l'échelle du bassin, a, par le passé, fortement hypothéqué la qualité du paysage lacustre et des écosystèmes, voire du cadre de vie lui-même, ne serait-ce qu'au niveau du trafic pendulaire sur les deux rives en direction d'Annecy. Les politiques communales ayant surtout consisté en un chacun pour soi privilégiant le bien-être et les intérêts du potentiel électoral local, il n'est point étonnant qu'un schéma d'urbanisme d'ensemble contraignant ait tant de mal à voir le jour. Le site du lac d'Annecy méritait mieux que de simples directives... Et des atermoiements dont il fut l'objet (un premier cri d'alarme avait déjà été lancé en 1928 !).

## Deuxième vérité

Le lac d'Annecy est un milieu pseudo-naturel. Certes des efforts ont été faits

tant au niveau de la qualité des eaux qu'au niveau de la sauvegarde des derniers espaces naturels, un moment menacés (Roc de Chère, marais du Bout-du-lac, marais de l'Enfer...). Mais l'équilibre écosystémique a-t-il été totalement rétabli ? Le sauvetage des restes de roselières et des frayères grignotées par une urbanisation « pieds dans l'eau » n'est-il pas arrivé bien tardivement ? La question du PCB a-t-elle été totalement résolue ? Et que dire de la campagne d'éradication de la puce de canard qui, au nom du confort des amateurs de natation et du touriste, conduit au massacre de certaines espèces. Bien sûr l'on argua de la bonne gestion nécessaire de l'écosystème... Sans doute de l'écosystème humain, pas de l'écosystème naturel qui lui a son propre système de régulation tant que l'homme ne le perturbe pas trop !

## Troisième vérité

L'eau lacustre (en général) est une matière à connotation profondément symbolique. Ce n'est pas, comme l'aurait dit Gaston Bachelard, n'importe quelle matière. C'est celle qui –entre autre- construit « les châteaux du rêve ». Cela explique la charge affective dont cette matière est l'objet et que l'on n'a pas le droit de négliger. Cela implique, de la part des décideurs de tout type, une grande modestie dans leurs interventions sur ce genre de milieu. Le rêve est vite gâté, soit par une marchandisation trop poussée de la ressource (« vendre le lac ») soit par un imaginaire trop axé sur le développement de loisirs « actifs » (le lac, terrain de sport, voire Luna Park !), soit par la non prise en compte dans l'aménagement de la spécificité lacustre : traiter un lac comme un littoral maritime n'a pas beaucoup de sens, même si l'on croit ainsi répondre à la demande de la clientèle ! Le lac n'est pas toujours bleu, ses plages ne sont pas de sable fin (cf. les nouveaux « aménagements » de la plage d'Annecy), le silence, la tranquillité, la méditation, sont des valeurs environnementales que l'on ne peut sacrifier sur l'autel du « tout-touristique ». Il est d'une importance capitale de ne pas perdre ses repères,

de respecter l'héritage de notre imaginaire lacustre, et donc d'être vigilant par rapport au type de regard porté sur ce milieu particulier et fortement valorisé. Les représentations sont aussi importantes que le jeu des pouvoirs.

**Il est sain et urgent de débattre en la matière, avec une vision globale de la spécificité lacustre, tout en étant attentif aux déviances réglementaires qui -c'est l'évidence- ne sont pas exemptes d'idéologie ni d'arrière-pensées.**

Le lac d'Annecy est un lac alpin. Un lac alpin est un système paysagé incluant un plan d'eau et des versants forestiers et rocheux à l'état plus ou moins naturel, et ce jusqu'à la ligne de crête. Qu'advierait-il de son identité si, pour jouir privativement de la vue, l'urbanisation gagnait les hauteurs ? Imaginons le pied de la Tournette transformé en riviéra (cf. photo-montage)... ou bien les flancs du Roc des Bœufs, ou bien les pentes du Col de Leschaux... Peut-être pourrait-on s'y habituer. Peut-être pourrait-on également, un jour, regretter d'avoir laissé se diluer la cohérence d'un lieu exprimant toute une histoire, toute une culture, toute une relation affective et profonde avec « un paysage ». Nostalgie me direz vous ? Non, plutôt défiance face à l'utilitarisme, au matérialisme et à l'individualisme

de notre société prompte à monétiser toute relation, à abuser de la symbolique environnementale (pureté, propreté...) et à suivre les modes (et les langages) sans en approfondir véritablement les notions. Pensons -entre autre- à celle de « développement durable » qui, en définitive, ne veut pas dire grand chose mais est un outil commode pour continuer à répondre à une demande sociale et économique tout en gardant bonne conscience.

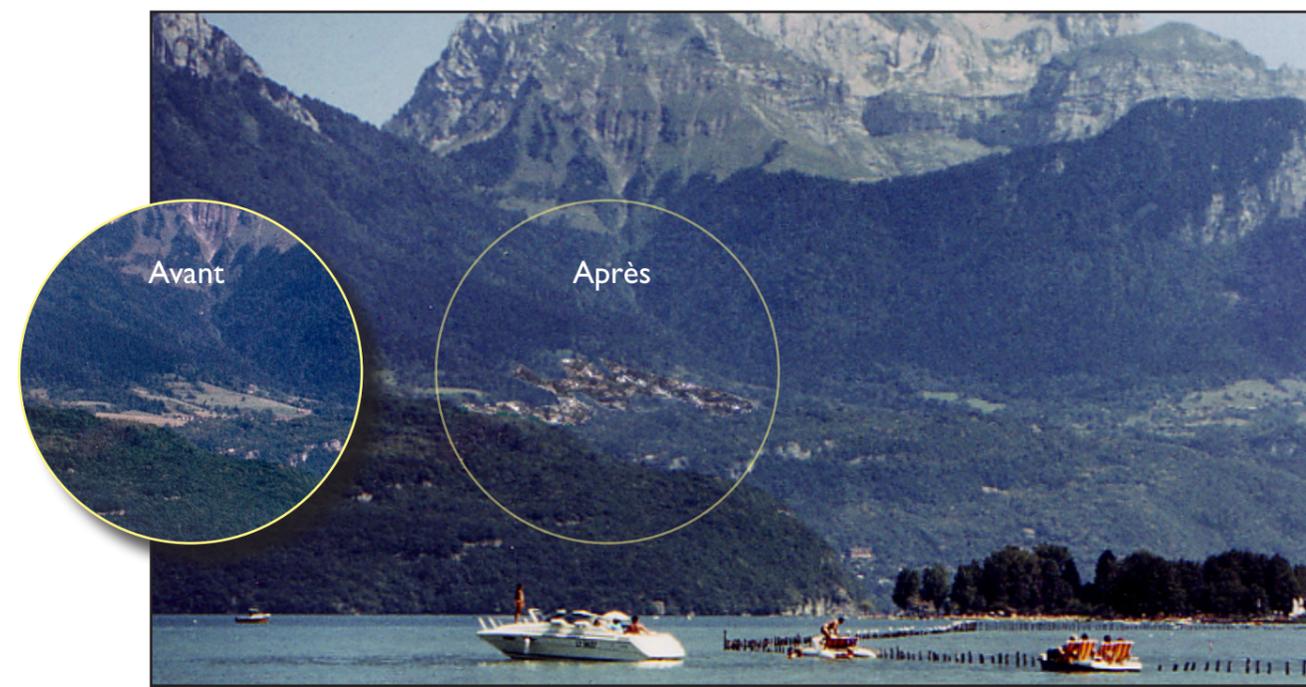
**Le lac d'Annecy est un milieu en voie de saturation. Plutôt faudrait-il chercher à dédensifier et à diminuer la pression humaine plutôt qu'à « développer » toujours plus !**

Jean-Claude Vernex

Professeur Honoraire - Université de Genève

NB. de l'auteur :

*Cet article a été envoyé au Dauphiné Libéré début août 2010. Il n'a jamais été publié, sans que l'on en explique précisément les raisons. Doit-on émettre l'hypothèse que la presse locale de grande diffusion pratique l'autocensure (consciente ou inconsciente) et ne publie les opinions contradictoires que dans le cadre de débats bien organisés et contrôlés ? Ou bien que la parole est donnée prioritairement aux édiles patentés ou aux acteurs institutionnels, les autres n'ayant pas l'aura nécessaire pour tenir des discours utiles et pertinents ? A moins que le contenu de cet article ne soit pas d'actualité, et donc sans intérêt ? Aux lecteurs de juger.*



# Le mot de patoué

## Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages.

Kan on kratse iô, vô tché chu lo nô.

Quand on crache en l'air trop haut, ça vous retombe sur le nez.

Kroyä via è bona mor, jamé ne seron d'akor.

Mauvaise vie et bonne mort, jamais ne seront d'accord.

Na pwegna d'fremiè bin d'akor beton lè pe grou àrb à mor.

Une poignée de fourmis bien d'accord met le plus gros des arbres à mort.

A la San Francé, le grou de la nè.

A la Saint-François, le gros de la neige.

Janvié awé sou gliafon, sou gran vén è to l'trenblamén è-t-on tèn d'sorci, tan k'a la mi-fèvri.

Janvier, avec ses glaçons, ses grands vents, est un temps de sorcier (qui dure) jusqu'à la mi-février.

*Construire peut être le fruit d'un travail long et acharné.  
Détruire peut être l'oeuvre d'une seule journée.*

Churchill



### LAC ET REFLETS N° 104

Une publication de ALAE  
**ASSOCIATION LAC D'ANNECY ENVIRONNEMENT**

Association déclarée d'utilité publique

Adresse > ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Courriel > a.lae@live.fr

Siège > Mairie de Sevrier  
ISSN > 1292-3672

Mise en page > \*aster - Annecy

Impression > ALAE

Tirage > 100 exemplaires

Diffusion internet pdf > Libre

**Rejoignez ALAE !** En envoyant ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER

## Adhésion ALAE + Abonnement à Lac et Reflets

Paiement par chèque joint, à l'ordre de : "ALAE".

**Nous vous remercions de votre indispensable soutien !**

Individuelle 25€ /  Couple 30€ /  Soutien à partir de 30€ /  Personne morale 40€

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal ..... Ville .....

Courriel ..... Téléphone (facultatif) .....

Date ..... Signature .....

